

# DOUBLE TUILE pour Tournai Ouest III

► L'APIC dévoile deux décisions de justice défavorables à l'intercommunale Ideta

► Le dossier du zoning de Tournai Ouest III (76 ha), un dossier vieux d'une dizaine d'années, connaît un rebondissement. Un autre.

Alors que les travaux allaient débiter au printemps 2018, et qu'Ideta inaugurerait le parc éolien de Tournai Ouest ce vendredi, l'Association pour l'intégrité des campagnes (APIC) a dévoilé deux décisions juridiques tombées il y a quelques semaines. Toutes les deux en défaveur de l'intercommunale Ideta.

La première : "La nouvelle route d'accès partant de la jonction de l'autoroute A8 et de la RN7 à la sortie 35 est recalée", explique Xavier Delbecq, président de l'APIC. "Le juge de paix, saisi par un agriculteur menacé d'expropriation, a déclaré illégal l'arrêté d'expropriation du 10 juin 2016 pris par la Région wallonne. Cette route ne peut donc pas être construite dans l'état actuel des choses."

LA SECONDE NOUVELLE est relative au dossier des expropriations de Tournai Ouest III. "Le tribunal de première instance a été saisi par des propriétaires ayant signé des conventions de vente forcée de terrains devant notaire en 2008. Le tribunal a prononcé tout récemment la nullité de ces ventes. Tournai Ouest III n'a donc jamais appartenu à Ideta qui, pourtant, déclarait il y

a peu qu'elle avait la maîtrise foncière de Tournai Ouest III."

Pour Xavier Delbecq, ces décisions juridiques ont plusieurs incidences. Il évoque les quatre éoliennes d'Ideta dans le zoning de Tournai Ouest III, inaugurées ce vendredi soir, qui "se trouvent donc sur des parcelles qui n'appartiennent pas à Ideta."

LE PRÉSIDENT de l'APIC se réjouit aussi de gagner du temps dans ce dossier. "La mise en œuvre de Tournai Ouest III est

différée de 24 mois minimum malgré les affirmations de mise en œuvre par Ideta dans les 6 mois, réitérées régulièrement depuis 6 à 7 ans."

Xavier Delbecq invite Ideta à rejoindre les opposants autour d'une table. "Ideta nous a snobés, nous a ignorés. Ils ont voulu passer en force. Je pense que nous sommes en position de force et que la balle est dans le camp d'Ideta. L'intercommunale peut toujours revoir sa copie. Il y a de la place pour qu'Ideta fasse un zoning, mais cela doit se faire correctement. Il y a des éléments que nous pouvons négocier. Nous ne sommes pas obtus."

Laurent Dupuis



► Xavier Delbecq, président de l'Association pour l'intégrité des campagnes (APIC). © DUPUIS



► Le directeur général Pierre Vandewattyne affirme avoir toujours voulu dialoguer avec les opposants au projet et les riverains. © DUPUIS

## Ideta avale mal la pilule

► L'intercommunale va en recours contre les deux décisions de justice

► Le dossier du parc d'activité économique Tournai Ouest III est lancé depuis une dizaine d'années par l'intercommunale Ideta. Mais les écueils ont été nombreux, notamment à cause des interventions de l'association APIC.

Les récentes décisions de justice – voir ci-contre – ne sont pas en faveur de l'intercommunale. Ideta a déjà introduit un recours contre l'une, celle relative à la nouvelle route d'accès.

L'intercommunale vient de prendre connaissance de l'autre décision de justice, celle concernant la nullité des ventes de terrains. "Cette décision judiciaire ne revêt pas un caractère définitif, et les terrains acquis de gré à gré qui en font l'objet demeurent la propriété d'Ideta en dépit de celle-ci. En effet, pour qu'un quelconque transfert de propriété intervienne, il faudrait qu'Ideta s'abstienne de faire usage de son droit de recours, ce qui ne sera pas le cas. Ce jugement va néanmoins inévitablement retarder encore la capa-

cité d'accueil des entreprises et la création d'emplois qui en découle au sein du poumon économique régional que constitue Tournai Ouest."

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL Pierre Vandewattyne ajoute : "Nous sommes quand même dans un périmètre de parc d'activité économique reconnu au plan de secteur et les acquisitions se feront."

Pierre Vandewattyne semble lassé par les innombrables rebondissements dans ce dossier. "Nous ne voulons pas de parc contre les riverains. Ce parc correspond aux nouveaux standards. Il est plus intégré que les précédents. Et nous n'avons jamais refusé le dialogue. Nous avons tendu la main depuis une dizaine d'années et on l'a refusée. Mais il restera indispensable pour nous de disposer de terrains pour développer l'activité économique et pour créer de l'emploi. Et je rappelle qu'il faut compter 16 emplois créés par hectare."

L. Dup.